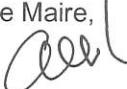


République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2025.106 Du 15 décembre 2025
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 9 décembre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud La Celle Saint-Cloud 	Objet : Rapport annuel d'activité 2024 du Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains (SITRU)	
Secrétaire de séance : Blaise VIGNON	LE CONSEIL MUNICIPAL,	
En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoirs : 4 Votants : 32 Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0	<p>Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29,</p> <p>Vu le rapport annuel 2024 d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains (SITRU),</p> <p>Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement – Bâtiment -Transport, du 26 novembre 2025,</p> <p>Considérant que la Commission Aménagement et Patrimoine, réunie le 26 novembre 2025, a pris acte du rapport,</p> <p>Considérant qu'au terme de l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports de ce service public doivent être communiqués à l'assemblée délibérant de la collectivité,</p>	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAK Benoît VIGNES Valérie LABORDE Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Mohamed KASMI <u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Dominique PAGES Michel AUBOUIN	APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ	
A absents excusés : Geneviève SALSAT, Françoise ALBOUY, Vincent POUYET, Carmen OJEDA-COLLET. Absents ayant donné pouvoir :	<p>A l'unanimité des membres présents et représentés.</p> <p>Prend acte du rapport annuel d'activité 2024 du Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains (SITRU).</p> <p> Le Maire, </p> <p>Olivier DELAPORTE</p> <p>Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter : <ul style="list-style-type: none"> - de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel) - ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel) <p>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.</p> </p>	

Geneviève SALSAT pouvoir à Michel
AUBOUIN
Françoise ALBOUY pouvoir à Pierre
SOUDRY
Vincent POUYET pouvoir à Sylvie
d'ESTEVE
Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à
Jean-François BRARATON.

Absents :
Juliette DECAUDIN